

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 mars 2009

PROJET DE LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE POUR 2009 - (n° 1494)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 99

présenté par
le Gouvernement

ARTICLE 4

État B

Mission « Agriculture, pêche, alimentation, forêt et affaires rurales »

Modifier ainsi les ouvertures d'autorisations d'engagement et de crédits de paiement supplémentaires :

(en euros)

Programmes	Majoration d'autorisations d'engagement supplémentaires accordées	Majoration de crédits de paiement supplémentaires ouverts
Économie et développement durable de l'agriculture, de la pêche et des territoires	1 000	1 000
Sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation <i>Dont titre 2</i>	20 000 0	20 000 0
TOTAUX	21 000	21 000
SOLDE	21 000	21 000

EXPOSÉ SOMMAIRE

Conformément au souhait exprimé par votre commission des finances, cet amendement a pour objet de majorer les ouvertures de crédits supplémentaires de 1.000 euros sur le programme « Économie et développement durable de l'agriculture, de la pêche et des territoires » (action 16 « Gestion durable des pêches et de l'aquaculture ») et de 20.000 euros sur le programme « Sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation » (action 02 « Lutte contre les maladies animales et protection des animaux ») au titre de réimputations de crédits.